

# Nord Énergie Solidarité

Mode d'emploi

**Nord**  
le Département



LE DÉPARTEMENT  
LUTTE CONTRE  
LA PRÉCARITÉ  
ÉNERGÉTIQUE

ENGIE EDF Agence 21 100 100 Département du Nord



[lenord.fr](http://lenord.fr)



**Le dispositif Nord Energie Solidarité** a vocation à accompagner les ménages fragiles à réaliser des travaux d'économie d'énergie et améliorer leurs conditions d'habitat. Il vient ainsi, en complément des aides de l'ANAH, des EPCI, etc. Les projets travaux peuvent être financés en grande partie jusqu'à 80 % voire 90 % et plus en fonction des territoires.

Nord Energie Solidarité s'adresse aux propriétaires occupants ou aux propriétaires bailleurs privés et à leurs locataires (aides accordées sous conditions de ressources de l'occupant).



## 1<sup>re</sup> étape clé :

**le repérage par les acteurs sociaux**

**Vous accompagnez ou rencontrez :**

► Un ménage qui sollicite une demande de FSL Fluide, qui ne chauffe plus son logement, ou est privé d'électricité.

Et

► Des locataires du parc privé ou propriétaires occupants dont les ressources sont inférieures ou égales à 1,6 RSA (Cf. règles FSL)

**Le ménage peut bénéficier du dispositif si :**

► Il souhaite réaliser des travaux permettant de diminuer ses dépenses énergétiques,

Et

► Il s'engage à adapter ses usages et à suivre ses consommations,

► Il accepte qu'une médiation avec son bailleur soit réalisée et que des travaux permettant d'améliorer les performances énergétiques du logement soient mis en œuvre.



## 2<sup>e</sup> étape clé :

03 59 611 200

### la plateforme d'information et de conseil

#### 1 - Diagnostic et simulation

- ▶ Un premier contact pour l'établissement du pré-diagnostic
- ▶ Une analyse de la situation financière et sociale et du projet du ménage
- ▶ Une présentation du dispositif et simulation des aides mobilisables

Le ménage souhaite poursuivre la démarche

#### 2 - Accompagnement

- ▶ Présentation des aides mobilisables et établissement de la fiche contact
- ▶ Orientation vers un opérateur habitat
- ▶ Étude des consommations

Documents à prévoir pour ce 2<sup>e</sup> entretien :

- ▶ Avis d'imposition N-1 et N-2
- ▶ Ressources des personnes occupant le logement dans les 3 mois précédant la demande
- ▶ Livret de famille
- ▶ Factures d'électricité, gaz, eau (dernières ou si possible, de l'année)
- ▶ Contrat de location ou acte de vente (propriétaire occupant)

**La plateforme élabore et envoie alors une fiche contact pré-diagnostic.**



## 3<sup>e</sup> étape clé :

### l'accompagnement du projet par un opérateur

L'accompagnement et le suivi jusqu'à la finalisation du projet sont assurés par l'opérateur habitat.

**Pour plus d'information :**

**[lenord.fr/precariteenergetique](http://lenord.fr/precariteenergetique)**

# Trois types d'aides mobilisables

En fonction du projet du ménage,  
trois types de travaux sont proposés.

## Travaux de performance énergétique : 25 % minimum de gain énergétique

Le logement doit être rénové de manière globale et importante : mise en place d'une chaudière à condensation, travaux sur le réseau de chauffage, isolation de toiture, installation d'une ventilation mécanique contrôlée (VMC), remplacement d'une porte d'entrée.

→ De 1 000 à 3 000 € d'aide départementale, venant se cumuler avec les aides existantes (ANAH, Région, EPCI, Communes).

## Travaux de rénovation énergétique : de 10 à 24 % de gain énergétique

Le propriétaire occupant ou le bailleur privé doit faire faire des travaux ponctuels : changement de chaudière, isolation des combles, etc.

Les travaux sont réalisés par une entreprise Reconnu Garant de l'Environnement ayant conventionné avec le Département.

→ 2 300 € d'aide départementale, cumulable pour les propriétaires occupants avec une aide de l'ANAH.

## Travaux de solidarité : 5 à 10 % de gain énergétique

Le ménage a besoin de faire une réparation urgente dans l'attente de réaliser des travaux plus importants : pose d'un thermostat, remplacement d'un carreau cassé, isolation des portes, etc.

Les travaux sont réalisés par des entreprises et association d'insertion ayant conventionnées avec le Département.

→ Jusqu'à 1 000 € d'aide départementale en subvention.

Outre les aides départementales,  
un opérateur habitat accompagne le ménage  
tout au long de sa démarche travaux.

Contactez le

03 59 611 200

**Nord**  
Le Département

**Direction de l'Habitat  
et du Logement**

Hôtel du département  
51, rue Gustave Delory  
59047 Lille Cedex

Tél. : 03 59 73 56 74

logement.habitat@lenord.fr

**lenord.fr**